L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 123. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI, 16 FEVRIER 1829. Vol. 4.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville le 1er du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent, six escalins pour la première fois, et *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LOTERIE de l'Eglise catholique de Baton-Rouge, autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.

(troisième classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.

GROS LOTS.

$6,000. 3,000. 2,000. 2,000. 1,600. 1,246. 6 de 500 6 de 300. 6 de 100. & 6,900 d'une moindre valeur.

Prix des Billets.

Entiers $4. Demis 2 p. quarts 1 p. Paquets de 25 billets, $100 ; on ne pas tirer moins de 16 piastres, 35 piastres ; demis et quarts en proportion.

Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. prix du prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63. J. VIGNAUD. 12 janv

LES Nos. 2, 9, 16, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9	20	18	—	$6000
19	23	10		1000
18	20	10		500
4	9	20		500

10 13—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DE St.-MARTINVILLE—Le tirage de cette Loterie est renvoyé au Samedi 7 Mars prochain. 7 février

13, 27, 8, 30,

SONT les numéros sortis le 4, dans la *Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches.*

Combinaison 27 8 30 Un Lot de $100.
" 8 16 30 " 100
" 30 8 2 " 100
" 8 12 30 " 100
" 22 30 8 " 100

Ont été vendus au bureau ci dessus. Les possesseurs peuvent recevoir du comptant $100 en s'adressant à

7 BEARDSLEE.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Plauché et Co.

AU coin des rues Hydras et de la Nouvelle Levee, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le Cotonnage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

—Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

AVIS AUX AMATEURS DE WALS.

MR. E. BERTOU informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Wals seulement les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

15 janv.

100,000 WARRANTED SPANISH SEGARS (part of which are spotted) of the first quality, in whole, half, and quarter boxes containing some 300 others 500 in a box—are offered for sale in lots to suit purchasers.

—Also—some very superior Havana PRESERVES in box and jars. Apply at the *Hotel des Etrangers*, corner of Chartres and St. Peter streets. Feb 2

FOR PHILADELPHIA.

The new brig BARCLAY, can take about 200 bbls or the bulk thereof, for freight which, apply to Capt. Clark on board, or to LINCOLN & GRESS, 8

Agence Amerique.

FOUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 23 de chaque mois, comme suit :

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 23 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall, Le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone, Le 23 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Wilcoxson, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, Le 23 de Decembre.

Les ombres sont comptes sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est le 1er. et 15 de chaque mois.

15 oct. *Foster & Hutton.*

LOTERIE DE

LARESCHE.

AVIS.—Les personnes qui ont pris des Billets dans ma loterie sont prévenues que le tirage en fera Samedi 14 du courant, au Café de Mr. Davis, à onze heures précises du matin. Ceux qui n'ont pas payé leur billet à la Banque, sont invités à les retirer à mon domicile, rue St. Claude No. 112.

5 fév.—3 LARESCHE.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue Royale, No. 271, un assortiment de Chapeaux de soie, simple et double, à l'usage des habitans, ainsi qu'un assortiment de Marchandises sèches Drap, Quincaille Parfumerie, Miel d'abeille de la première qualité, Cigarres de la Havane par caisses et demi caisses &c. &c. le tout à des prix modérés.

21 janv—3 C. GUINARD.

GLACES.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N. York, un assortiment de Glaces du dernier goût, qu'il offre à vendre dans son magasin de meubles rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse, No. 146

15 janv. J. ROUSSEAU, *ébéniste.*

AVIS.—Le sieur GUILLAUME, restaurateur, rue Bourbon, avantageusement connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'au mois de Février prochain il va transporter son établissement rue d'Orléans, en face le Théâtre et à côté de Mr. Matossy.

De plus, sur commande, venant à l'heure de Paris, la carte sur laquelle le prix des mets sera coté, sera chaque jour variée, en gibier, poisson, volaille de toute espèce et viande de boucherie de la première qualité, ainsi que patisserie de tout genre.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence seront à même de juger la qualité de sa cuisine.

Il entreprend les repas de commande, de quelque genre que ce soit.

Il continuera toujours à servir en ville et le tout au plus juste prix.

Nota.—Il tient aussi un dépôt de gelée de groseilles de la Havane. 28 janv

CENT milliers de Cigares espagnols, de première qualité, dont une partie mouchetée, en quarts et en demi-caisses de 500 ou de 500, à vendre par lots ; la quantité garantie dans chaque caisse ; aussi, un parti de confitures en boîtes et en pobans. S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, coin de Chartres et St. Pierre.

2 février—4

A LOUER—Au coin des rues St. Louis et du Bassin. Une Ecurie pour deux chevaux avec une remise pour un cabriolet. Pr 16 déc. LE RICHE.

Reçu par le navire Crescent,

VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, enseigne des vaces de Chartres et Toulouse :

Fromages uniques ou Napoléons,
Ditto tricolores,
Orangers nains,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtés de lièvre, truffes.

30 janvier—3 Vve. DUPAS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

P. F. Boucher, vs. ses créanciers—No. 8137

ATTENDU que P. F. Boucher, un débiteur insolvable a ce jourd'hui présenté sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité à "l'acte pour secourir les débiteurs insolvables en état d'arrestation, pour établir les limites de la prison publique, et pour d'autres objets" et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte ;—Il est par ces présentes donné avis aux créanciers dudit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaître par devant ladite Cour Lundi 9 Février prochain, à l'effet de déduire les raisons s'ils en ont aucune, pour lesquelles la demande dudit pétitionnaire ne lui serait point accordée, et lui-même déchargé de l'emprisonnement. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 16 Janvier 1829.

17 janv—20s J. J. LEWIS, greffier.

A VENDRE.

LA jouissance pour 14 ans, d'un de ces deux lots désignés sous les Nos. 18 et 19, situés rues Bienville, de la Douane et du Canal. Sur le No. 18, il y a une maison composée de quatre appartements, cabinets, galerie, etc. et sur le No. 19 se trouvent établis deux jardins en bon rapport.

1er. Jan 1829 S'adresser sur les lieux.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

SECONDE CLASSE POUR 1829.

Autorisée par la Législature de cet Etat.

Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Mars.

—PROSPECTUS :—

1 lot de		$ 7,000		$ 7,000
1 "	"	6,000		" 6,000
1 "	"	5,400		" 5,400
1 "	"	4,000		" 4,000
1 "	"	3,600		" 3,600
1 "	"	2,500		" 2,500
6 "	"	1,000		" 6,000
12 "	"	300		" 3,600
156 "	"	80		" 12,480
780 "	"	10		" 7,800
7800 "	"	5		" 39,000
8,760 Lots				$ 97,440
15,500 Billets blancs.				
24,360 Billets.				

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 9,600 avec deux et 7,200 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,500, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $ 7,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	$ 1,000
2, 1 et 3	5,000
3, 3 et 1	24,000
3, 1 et 2	3,600
3, 2 et 1	2,500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans 2, 3 et 4, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chaqu'un à..... 1,000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 300

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à..... 80

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 10

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 5

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura gagné.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No 135.

Prix des Billets.

Entiers $5, demis 2 50, quarts 1 25.

27 Janv. J. B. FAGET—*Directeur.*

Enseignes en lettres transparentes brillantes et de différentes couleurs.

A l'adresser ci dessous, on exécute des enseignes de ce genre, au goût des amateurs, en lettres pleines transparentes ou enjolivées, avec des bordures qui correspondent au fond. Les peintures sont très éclatantes, et le goût de ces enseignes est tout-à fait nouveau et d'un bel effet. Elles conviennent particulièrement aux cafés, aux bureaux de loterie, aux cabarets, &c. Pour plus amples informations, et pour voir des échantillons, s'adresser rue de Chartres, No. 111, entre Conti et St. Louis.

Nota.—Le peintre qui exécute ces enseignes devant quitter cette ville très incessamment, il est nécessaire que les personnes qui désirent l'employer fassent quelque diligence. 26 janv.

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Brouder, cautions, fut levée et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdites engagements ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WADDAMAN,

20 janvier—1m *Secrétaire d'Etat.*

94 Dry Hides for sale

D. G. BORDUZAT & C.,

aug. 15 Royal street, No. 108.

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

François Macias contre *ses créanciers* } Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour servir et valoir, la Cour ordonne qu'il soit fait une réunion des créanciers dudit Francisco Macias soit lieu en l'office de Joseph Arnaud, Esq. notaire public, le vingt troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue, de certifier que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY.

12 Février. Greffier.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans,

contre L'EMPLACEMENT No. un, dans l'Filet No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. deux, dans l'Filet No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. un, dans l'Filet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. deux, dans l'Filet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'Filet No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. un, dans l'Filet No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. cinq dans l'Filet No. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. six, dans l'Filet No. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'Filet No. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. quatre, dans l'Filet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'Filet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'Filet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessous, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacements ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions de l'acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. L. DAUNOY, Marshal

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* un Emplacement No. 1, dans l'Filet No. 58, du faubourg Annonciation.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'Filet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 nov L. DAUNOY, Marshal

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, *contre* Un emplacement No. 7, dans l'Filet No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'Filet No. 10 du faubourg Lacourse—saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 nov LS DAUNOY, Marshal

J. GAULHIAC Coëffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, qu'il apporte un assortiment de Perruques et cheveux très nouveaux, ondoyants, Méthaliques et Toupets, Nattes, Touffes et Grecques indispensables dans les coiffures nouvelles et très faciles pour se coiffer soi-même ; Plumes et Fleurs, etc.

Les dames qui désireront se faire coiffer voudront bien faire leurs demandes à l'avance en s'adressant à l'Hôtel de la Marine, rue de la Levée où il réside provisoirement. 21 Jan.—6

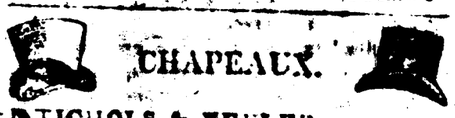

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEULER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de *chapeaux* de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans : 34 caisses Sucre blanc de la Havane ; 30 boucauds et 8 ancs café vert fin et gros grain, dit *Jamaïque*, en débarquement et à la goût. Hunter ; 38 demi barils Sardines de Galice pressées, en débarquement du brick Dedan.

12 fév. SERAPHIN CUCULLU.

UN Elève en pharmacie bien recommandé, trouvera à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 20 jan.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Le Maire, les Aldermen, &c. contre Antoine Rogers.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Preval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Mardi, le 20 Février prochain, à 12 heures à midi, au Bail de la maison No. 535, située dans la rue St. Philippe, maintenant occupée par Mr. Roger—Pour satisfaire à la poursuite ci-dessus.

31 janv. L. DAUNOY, Marshal

VE. ROUJAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Florissant, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Duffy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 12 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grand Larose, Leoville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Oranges &c.
Fruits à l'eau de vie, Saucissons de Lyon,
Prunes par 100 ou par caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pelotes de 10 à 20 à la liv.
Fil à seine par écheveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements

De plus en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 janv

ATTENDU que Charles André Cessay, shériff de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales existantes contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résultant des divers engagemens souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir :

1°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1821, envers Jacques Villeré, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cessay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2°. Deux engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Rolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cessay comme principal obligé et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme caution.

3°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres le 27 Juin 1822, envers Thomas Rolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cessay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4°. Quatre engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 26 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cessay, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5°. Sept engagemens, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits, l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cessay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagemens avaient été fournis pour garantir la fidèle exécution par ledit Charles André Cessay des devoirs de shériff et de collecteur des taxes, de la paroisse St Jacques :

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre vingt-dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagemens ne seraient pas annullés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante troisième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

H. JOHNSON,

Gouverneur de l'Etat de Louisiane.

Par le gouverneur P. DERBIGNY,

15 déc. Secrétaire d'Etat.

A VENDRE.—Une mulâtresse bien connue, avec ses deux enfans quarteronne, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans ; ladite mulâtresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille 23 janv

AVIS.—Le soussigné vient de quelques jours de New York, un superbe assortiment d'articles variés, consistant en Pêches, Abricots, Amandiers, Pommiers et Vignes de toutes espèces, qu'il vendra à des prix très modérés à son établissement du faubourg Lacourse. J. B. ARNAUD. 100 plants